



Section de Lausanne: Place Chauderon 3 - 1003 Lausanne
Tél. 021/312 06 54 - Fax 021/312 04 59 - E-mail: avivo@freemove.ch - bureau@avivolausanne.ch - CCP 10-14662-7



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 14 DEC. 2010

Scanné le _____

10_PET_062

Grand Conseil vaudois
Madame Claudine Wyssa
Présidente
Place du Château 6
1014 Lausanne

Lausanne, le 14 décembre 2010

Concerne : Pétition contre la discrimination de l'abonnement senior de Mobilis

Madame la Présidente,

En annexe, vous trouverez la pétition « *Non à la grasse matinée obligatoire* » munie de 5514 signatures.

Nous vous remercions de lui assurer une bonne réception et vous prions de la transmettre à la Commission des pétitions.

Reconnaissants de l'intérêt que vous porterez à notre demande, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Pour l'AVIVO Lausanne,
Christiane Jaquet-Berger, présidente

Pétition :



NON à la grasse matinée obligatoire !

Le 12 décembre 2010, les tarifs Mobilis subiront plusieurs changements. Outre une hausse globale des prix des transports, Mobilis verra sa validité étendue sur la quasi-totalité du Canton de Vaud. Une troisième modification aura lieu, avec beaucoup moins d'effets d'annonce : les abonnements pour les retraités ne permettront plus de déplacements avant 9h du matin. Comme si les personnes âgées n'avaient pas d'obligations en début de matinée : rendez-vous chez le médecin ou le physio, garde d'enfants, service à des proches, gym., piscine, déplacement à la gare pour prendre le train, ainsi que de ceux qui travaillent encore...

Cette mesure, introduite en catimini, est discriminatoire et inutile !

**Nous demandons à la Communauté tarifaire
de renoncer à cette limitation.**

Nom.Prénom	Adresse	Signature
------------	---------	-----------

Tout le monde peut signer – Merci de renvoyer cette pétition même partiellement complétée à AVIVO Lausanne – Pl. Chauderon 3 – 1003 Lausanne avant fin 2010. Cette pétition sera aussi adressée aux conseils communaux concernés et au Grand Conseil.